

Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes 2024-2026

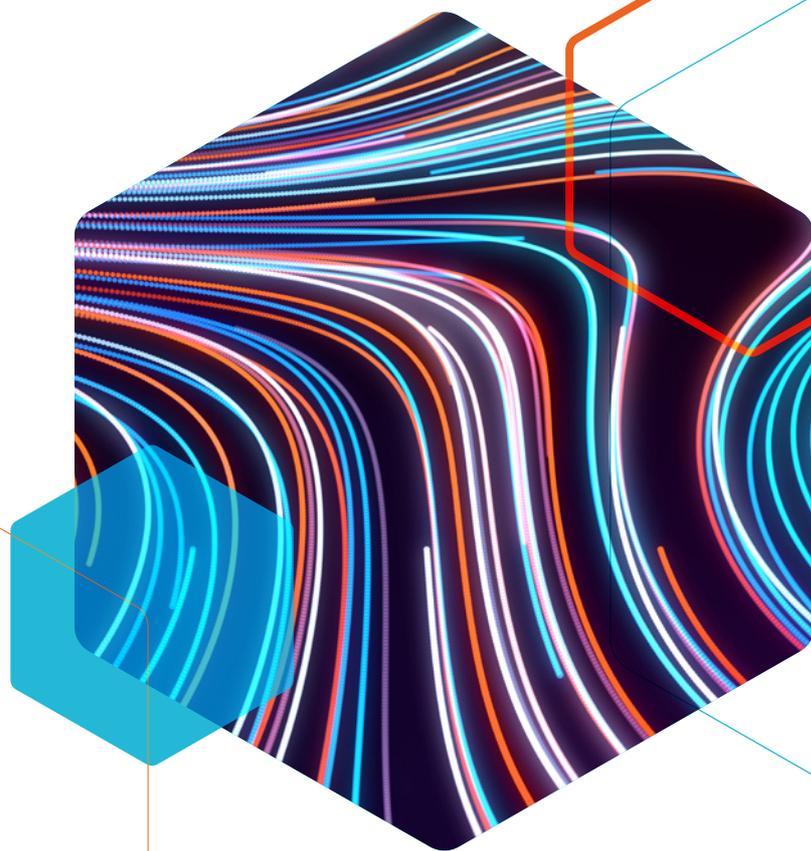


Table des matières

I. Introduction	2
II. État des lieux	3
A. Situation actuelle	3
B. Évaluation des besoins	5
III. Principaux axes d'action	7
A. Principes directeurs	7
B. Activités en cours	7
C. Orientations stratégiques	8
IV. Résumé	10

I. Introduction

La vision exposée dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026¹ de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) consiste à faire en sorte que l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, soient stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général. La mission de l'OMPI au regard de cet objectif prévoit que l'Organisation joue un rôle de premier plan dans la mise en place d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation pour un avenir meilleur et plus durable.

Cette ambition de haut niveau implique de tirer parti du rayonnement mondial et de la neutralité de l'OMPI. L'Organisation s'efforce de mettre en place un système de propriété intellectuelle qui stimule l'innovation de manière inclusive et équilibrée. Dans ce contexte, les **brevets essentiels à des normes** représentent un domaine qui mérite une attention particulière, car l'"équilibre" a une signification bien spécifique dans la concession de licences sur ces brevets et l'application des droits connexes.

Chaque pilier stratégique du PSMT – de 1) la sensibilisation à 2) l'orientation de l'avenir de l'écosystème de propriété intellectuelle et à 3) la fourniture de services mondiaux en passant par 4) l'aide aux parties prenantes dans l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de développement – a des liens étroits avec la question de savoir comment utiliser le système des brevets de manière à préserver les mesures d'incitation nécessaires pour les innovateurs tout en garantissant l'accès aux fruits de l'innovation technologique d'une manière qui serve au mieux l'intérêt public. Le débat sur les brevets essentiels à des normes est au centre de la question de l'appropriation, des récompenses et de l'accès à des conditions équitables. Par conséquent, comme établi dans le programme de travail et budget pour 2024-2025 adopté lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI : "le Secteur [des brevets et de la technologie] continuera aussi de dialoguer avec les États membres et les parties prenantes externes pour examiner, identifier et tenter de résoudre les questions actuelles liées notamment au rapport entre les brevets et les normes technologiques"².

Le présent document sur la stratégie de l'OMPI en matière de brevets essentiels à des normes contient une brève introduction de ce domaine spécifique au croisement de la propriété intellectuelle et du droit de la concurrence (section II.A), puis évalue la nécessité d'une telle stratégie (section II.B), définit des principes directeurs (section III.A), présente les activités actuelles de l'OMPI dans ce domaine (section III.B) et décrit les principales orientations des initiatives en conformité avec le PMST (section III.C), un résumé étant fourni à la section IV.

1 Voir le [Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026](#) de l'OMPI.

2 Voir le [Programme de travail et budget pour 2024-2025](#), page 26.

II. État des lieux

A. Situation actuelle

La normalisation est une question d'importance mondiale. Les organismes de normalisation offrent un environnement ouvert, inclusif et collaboratif dans lequel leurs membres peuvent adopter des plateformes technologiques communes. En retour, ce cadre favorise l'élaboration, la reconnaissance et l'expérimentation rapides de normes mondiales pour les systèmes, les applications, les produits et les services dans un large éventail de technologies, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'interopérabilité résultant des normes technologiques contribue à réduire les coûts pour toutes les parties concernées, tout en jetant les bases d'un marché concurrentiel pour les consommateurs, en leur permettant de fonder leurs décisions d'achat sur des caractéristiques autres que le besoin fondamental mais essentiel de connectivité, comme le prix, les fonctionnalités supplémentaires ou la conception³.

D'une part, la collaboration volontaire des concurrents organisée par les organismes de normalisation peut être considérée comme un exemple de réussite, car elle a conduit à un haut niveau d'innovation et à l'adoption de certaines des technologies les plus répandues. D'autre part, le cadre de normalisation s'accompagne d'une série de défis qui lui sont propres. Un processus dans lequel des concurrents élaborent des normes qui intègrent des technologies protégées est, par définition, au carrefour de la législation sur la propriété intellectuelle et de la législation antitrust. Les brevets essentiels à des normes protègent les inventions nécessaires à la mise en œuvre d'une norme.

Pour concilier les intérêts contradictoires entre, d'une part, le fait de mettre une technologie normalisée à la disposition des personnes qui appliquent la norme et, d'autre part, l'incitation économique des titulaires de brevets délivrés, il est essentiel de mettre en place un système solide de concession de licences. La concession de licences sur des brevets essentiels à des normes doit se faire dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND), afin que les avantages de la normalisation technologique profitent à l'ensemble de la société, tout en maintenant un équilibre entre les intérêts légitimes des titulaires de ces brevets et de ceux qui les exploitent, qui peuvent être les mêmes, et le sont souvent.

L'obligation de respecter la concession de licences à des conditions FRAND est inscrite dans les politiques des organismes de normalisation en matière de droits de propriété intellectuelle. Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements et la définition des conditions FRAND ne relèvent pas de la compétence de ces organismes. Les familles de brevets peuvent couvrir des territoires étendus grâce à leurs membres nationaux ou régionaux, souvent avec des séries de revendications qui ne sont pas identiques. En outre, les entreprises déclarent généralement de vastes portefeuilles de brevets essentiels à des normes, souvent avant que la norme ne soit finalisée et alors que certains brevets n'ont pas encore été octroyés. Cette incertitude inhérente au système, associée à l'absence d'évaluation du caractère essentiel qui ferait autorité⁴, débouche sur une transparence réduite concernant les droits de propriété intellectuelle devant faire l'objet d'une licence lors de l'application d'une norme.

3 Les normes de connectivité les plus connues sont le Wi-Fi, l'USB, le Bluetooth, le MPEG-4 et les différentes générations de technologies de réseaux cellulaires, telles que la 4G et la 5G.

4 Le caractère "essentiel" d'un brevet par rapport à une norme fait référence au fait que la norme ne peut pas être appliquée sans l'exploitation de l'invention protégée par le brevet. Cela signifie, de façon quelque peu simplifiée, qu'il est porté atteinte à au moins une revendication si des tiers mettent sur le marché des produits ou des services conformes à la norme sans avoir obtenu de licence.

Il est évident que les implications de l'obligation de respecter les conditions FRAND ne sont pas interprétées de la même manière au niveau mondial, régional ou même national – et les règles antitrust présentent également des différences selon le ressort juridique. Dans les litiges sur la concession de licences sur des brevets essentiels à des normes, et donc les procédures judiciaires connexes, plusieurs questions d'actualité ont donné lieu à des controverses au cours des 10 dernières années et des inquiétudes concernant les comportements abusifs, tels que les pratiques de hold-up et de hold-out⁵ ont été formulées.

Voici quelques-unes des questions actuellement examinées :

- la nécessité et les modalités de contrôle du caractère essentiel;
- les conditions préalables de comportement pour les titulaires de brevets essentiels à des normes et ceux qui les exploitent, avant de faire valoir les brevets ou les moyens de défense fondés sur les conditions FRAND;
- les méthodes de définition des conditions FRAND et leur portée géographique;
- la possibilité d'injonctions;
- dans certains environnements, tels que l'Internet des objets, le niveau de la chaîne de valeur auquel une licence FRAND doit être fournie et le fondement de ces licences.

Les tribunaux de certains ressorts juridiques, tout en statuant sur des litiges fondés sur des droits nationaux, se sont montrés disposés à évaluer, voire à déterminer, un taux de redevance FRAND mondial pour la concession de licences sur les brevets essentiels à des normes de l'autre partie au litige. Pour affirmer leur souveraineté juridictionnelle et empêcher l'ouverture ou la poursuite de procédures parallèles dans d'autres pays, certains tribunaux ont émis des injonctions anti-poursuites et d'autres, à titre de contre-mesure, des injonctions anti-anti-poursuites. Ce phénomène, bien que moins important ces derniers temps, peut être considéré comme une "concurrence judiciaire", qui rend les litiges dans ce domaine encore plus complexes, augmentant ainsi les coûts de procédure des litiges portés en justice. Il a également entraîné des litiges entre certains ressorts juridiques, remettant en question la conformité des pratiques des injonctions anti-poursuites avec les règles du commerce international.

Compte tenu des défis décrits ci-dessus et afin de concentrer les ressources et d'éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses, différents modes de règlement extrajudiciaire des litiges sont également à la disposition des parties qui souhaitent recourir à ces procédures pour régler leurs différends.

Dans les ressorts juridiques où les litiges sur des brevets essentiels à des normes sont fréquents, les responsables examinent quelles mesures politiques ils doivent ajouter aux mécanismes de marché existants ou émergents (par exemple, les communautés de brevets, les cadres de concession de licences avec des mesures d'incitation ciblées et des solutions technologiques). Compte tenu de l'absence de consensus, même sur des questions fondamentales, entre les titulaires en position de force de brevets essentiels à des normes et ceux qui les exploitent, souvent tout aussi puissants, il n'est pas surprenant que ces efforts d'élaboration de politiques se heurtent à des difficultés et puissent conduire à un examen au cas par cas en l'absence d'un large accord sur les principes généraux.

Les interventions législatives ou réglementaires proposées se heurtent au scepticisme de toutes parts et, en l'absence de solutions politiques gouvernementales ayant fait leurs preuves, de nombreuses parties prenantes semblent préférer une approche fondée sur le marché. Cependant, les initiatives politiques et les consultations sur ces questions contribuent à raviver le débat et à amener les parties prenantes à la table des négociations. Au minimum, il est essentiel d'améliorer la transparence du contexte du brevet essentiel à une norme pour les acteurs du marché intéressés.

5 Le terme "hold-up" décrit une situation dans laquelle le titulaire d'un brevet essentiel à une norme utilise la menace d'une injonction pour obtenir des conditions de licence supérieures aux conditions FRAND, tandis que le terme "hold-out" fait référence aux personnes qui utilisent la technologie couverte par les brevets essentiels à des normes sans avoir obtenu de licence, en ayant recours notamment à des manœuvres dilatoires pour éviter de devoir s'acquitter de taux de redevance FRAND.

B. Évaluation des besoins

Plusieurs facteurs sont actuellement à l'origine de défis particuliers au croisement des brevets et des normes, notamment :

- la mondialisation de la chaîne de valeur;
- le risque croissant de litiges transfrontières ou mondiaux en matière de brevets essentiels à des normes, y compris une tendance au règlement des litiges à l'échelle mondiale et à la recherche du tribunal le plus favorable;
- la participation potentielle de tous les secteurs industriels à l'économie numérique;
- la complexité croissante des questions relatives aux processus de normalisation, qui recoupent de nombreux domaines juridiques (comme le droit des brevets, le droit de la concurrence, le droit des contrats et le droit commercial).

Il est important de noter que ce domaine ne concerne pas uniquement les pays où il y a une multiplication des procès aux enjeux importants. Les tribunaux d'un nombre croissant de ressorts juridiques sont amenés à traiter des affaires concernant des brevets essentiels à des normes et, à mesure que le déploiement de la technologie se mondialise, les marchés plus vastes ayant moins d'expérience de ce type de litiges seront concernés à la fois par des contrats de licence et par des actions en justice. Les politiques nationales en matière d'industrie, d'innovation ou de propriété intellectuelle doivent tenir compte des faits nouveaux dans le domaine de la normalisation et les pays en développement doivent être préparés aux répercussions de la nécessité pour leurs industries d'accéder à des technologies normalisées qui impliquent des solutions protégées ou de les utiliser, afin de s'assurer qu'elles sont concédées sous licence à des conditions équitables. Dans le même ordre d'idées, la mondialisation du marché des TIC et la consommation mondiale de produits TIC qui en découle ont pour effet que les questions relatives aux licences sur des brevets essentiels à des normes intéressent tous les pays, car l'issue d'un litige relatif à un brevet peut avoir une incidence sur la disponibilité de certains produits dans une région donnée.

Les problèmes décrits ci-dessus se traduisent par une série de défis auxquels les décideurs politiques, les juges, les organismes de normalisation et les parties prenantes de l'industrie sont tous confrontés, à des degrés divers. Ces défis peuvent être regroupés selon les axes suivants :

- la densité des brevets essentiels à des normes dans certains domaines technologiques en rapport avec une norme, ce qui soulève des questions sur la qualité des brevets, leur caractère essentiel et leur transparence globale;
- les différentes méthodologies utilisées pour évaluer le caractère essentiel et déterminer les taux de redevances des licences FRAND;
- les coûts de procédure d'un litige de longue durée et impliquant plusieurs ressorts juridiques;
- les mesures d'incitation à la conclusion d'une licence plutôt que l'exclusion du marché ou les manœuvres dilatoires;
- les différences dans les pratiques judiciaires qui débouchent sur une recherche du tribunal le plus favorable et des résultats variables;
- l'émergence des brevets essentiels à des normes dans des industries et des segments de marché où ils n'existaient pas auparavant, en raison du développement et de la convergence des technologies.

À la lumière des défis susmentionnés, un besoin croissant apparaît en matière d'informations, d'orientations, de solutions et de services au niveau international. En raison du caractère fondamentalement mondial de la mise en œuvre des technologies normalisées et, par conséquent, des licences de brevets essentiels, comme illustré ci-dessus, il est évident que **l'OMPI, en tant qu'organisation dont la neutralité est reconnue et les membres répartis dans le monde entier, a un rôle à jouer pour compléter les initiatives stratégiques nationales et régionales dans ce domaine.**

Toutefois, le traitement de ces questions par l'OMPI nécessite la collaboration des États membres et des organisations régionales, des organismes de normalisation, des parties prenantes de l'industrie et de la communauté juridique afin de garantir un accès équitable et équilibré aux technologies essentielles.

Cette stratégie a pour but de jeter les bases des activités que l'OMPI mènera dans le domaine des brevets essentiels à des normes durant la période 2024–2026. Certaines de ces lignes d'action s'inscrivent dans la continuité des activités en cours (voir la section III.B), d'autres représentent de nouvelles initiatives et d'autres encore sont des projets pilotes.

III. Principaux axes d'action

A. Principes directeurs

Les trois principes directeurs de la stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes peuvent être résumés comme suit :

1. **Neutralité.** L'OMPI doit reconnaître l'importance d'un large éventail de parties prenantes issues de différents milieux dans le domaine des brevets essentiels afin de garantir une approche impartiale, inclusive, représentative et multidimensionnelle.
2. **Complémentarité.** Les activités de l'OMPI doivent viser à apporter une valeur ajoutée en répondant à des besoins réels, sans reproduire ou préempter des mesures existantes ou prévues au niveau national ou régional.
3. **Caractère facultatif.** Toute activité ou service proposé par l'OMPI doit rester facultatif, tant pour les États membres que pour les autres parties.

B. Activités en cours

Outre les nouvelles lignes d'action (voir la section C), l'OMPI entreprend déjà certaines activités relatives aux brevets essentiels et le thème figure à l'ordre du jour de plusieurs événements organisés par l'OMPI⁶.

Suite à la proposition faite par la délégation du Canada à la trente-quatrième session du **Comité permanent du droit des brevets** (SCP), une séance d'échange d'informations a été organisée lors de la trente-cinquième session du comité en octobre 2023 sur les expériences pratiques des observateurs et d'autres parties prenantes en ce qui concerne les brevets essentiels à des normes et la concession de licences FRAND. La trente-sixième session du SCP sera l'occasion d'une nouvelle séance d'échange d'informations sur les expériences en matière de politiques des États membres dans ce domaine. Ces séances et d'autres activités du SCP convenues entre les États membres peuvent contribuer à mieux faire connaître les questions liées aux brevets essentiels à des normes et favoriser des discussions de fond.

Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI** joue un rôle actif dans le domaine des litiges portant sur la concession de licences FRAND depuis 2015⁷. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI propose des services de règlement extrajudiciaire des litiges sur mesure – notamment la médiation, l'arbitrage et l'expertise – à caractère facultatif et confidentiel. Il propose des modèles d'accords que les parties peuvent utiliser pour soumettre un litige sur la détermination des conditions FRAND à un ou plusieurs de ces mécanismes de règlement. Les services de médiation sont également proposés comme mécanisme de facilitation pour la négociation et la

6 Par exemple, le *Cours magistral sur la détermination des droits de propriété intellectuelle* de l'OMPI (2023) et le *Forum de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle 2022* ont inclus des séances consacrées aux brevets essentiels à des normes dans leurs programmes, et le *Guide international sur la gestion des litiges en matière de brevets à l'intention des juges* comprend des informations sur la manière dont les litiges sur des brevets essentiels à des normes sont gérés en Chine et aux États-Unis d'Amérique.

7 Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a déjà traité plus de 70 demandes de médiation de litiges FRAND. Ces demandes de médiation par l'OMPI concernaient des négociations de licences entre de grands titulaires de brevets essentiels à des normes et ceux qui les exploitent dans le cadre de litiges judiciaires dans plusieurs ressorts juridiques. D'autres exemples portent sur des litiges impliquant l'administrateur d'une communauté de brevets et les personnes qui exploitent les brevets dans le cadre de négociations en cours sur des licences de brevet qui n'ont pas abouti. De plus, les tribunaux chinois spécialisés dans la propriété intellectuelle ont soumis à la médiation par l'OMPI 10 dossiers d'atteintes à des brevets dans le domaine des TIC.

conclusion de contrats de licence FRAND dans le cadre d'un processus connu sous le nom de "médiation commerciale". Cette médiation n'est pas limitée au seul contexte d'un litige entre les parties, mais peut être utilisée pour faciliter les négociations en cours sur la concession de licences. Le recours à la procédure d'expertise de l'OMPI peut également s'avérer utile lors de négociations portant sur la concession de licences FRAND, notamment pour déterminer si un brevet est essentiel.

Pour faciliter la soumission des litiges FRAND aux services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a publié le document intitulé *WIPO ADR Options for FRAND Dispute Management and Resolution*⁸, qui explique en détail les services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI concernant les litiges FRAND. Ces services offrent à l'industrie un moyen de limiter les litiges potentiels à un stade précoce et apportent une valeur ajoutée aux entités ayant une expérience limitée des négociations de conditions FRAND, telles que les petites et moyennes entreprises (PME). Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI assure la promotion de ces services en collaboration avec diverses parties prenantes⁹ et continue d'éveiller l'intérêt du secteur grâce à une communication ciblée¹⁰.

Ces activités en cours liées aux travaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et du SCP seront poursuivies et renforcées, le cas échéant.

C. Orientations stratégiques

Après une période de réflexion visant à mieux comprendre l'évolution du contexte politique mondial en matière de brevets essentiels à des normes et la manière dont l'Organisation peut contribuer utilement au débat, combinée à un examen de l'évolution des politiques et de la jurisprudence, **quatre groupes thématiques d'initiatives** ont été définis conformément aux principes énoncés dans la section A. Chacun des quatre groupes thématiques est accompagné des résultats escomptés correspondants dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT)¹¹.

1. L'OMPI en tant qu'instance de dialogue mondial – Résultats escomptés 2.2, 2.4 et 4.3

L'OMPI est particulièrement bien placée pour constituer une plateforme de dialogue mondial. Il s'agit notamment de conversations, de colloques et d'autres formes d'événements qui permettent aux parties prenantes de divers secteurs et métiers d'échanger leurs points de vue et de participer au débat. Le partage des données d'expérience, de la jurisprudence, des considérations en matière de politiques et des résultats des consultations ou des mesures législatives contribue à une compréhension commune du domaine et de la dynamique sous-jacente et peut conduire à une synergie des idées et des pratiques recommandées entre les États membres et les parties prenantes.

Ce groupe d'activités comprend :

- a) les travaux en cours au sein du SCP;
- b) d'éventuels événements mondiaux portant spécifiquement sur les brevets essentiels à des normes (tels que les Dialogues de l'OMPI ou des ateliers ciblés organisés en collaboration avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce, de la normalisation ou du développement, afin d'examiner ces aspects particuliers du débat);
- c) la poursuite de la collaboration avec les autorités judiciaires du monde entier, notamment dans le cadre du Forum des juges de l'OMPI et des cours de perfectionnement.

8 Le document, qui en est à sa troisième édition, est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/amc/en/center/specific-sectors/ict/frand.

9 Les parties prenantes comprennent les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle, les organismes de normalisation, les titulaires de brevets essentiels à des normes, ceux qui les exploitent et les associations de protection de la propriété intellectuelle.

10 Des informations sur les événements passés et à venir du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sont disponibles à l'adresse www.wipo.int/amc/fr/events.

11 Voir le [Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026](#) de l'OMPI, page 7.

2. L'OMPI en tant que source de connaissances et de données – *Résultats escomptés 1.1, 2.4, 3.2 et 4.3*

Un autre atout de l'OMPI est sa capacité à servir de pôle de connaissances, compte tenu des données et de l'expertise dont elle dispose à l'échelle mondiale. Les informations relatives aux brevets essentiels à des normes étant rares et difficiles à rassembler, l'amélioration de la transparence sur les différents aspects de ce domaine contribue à une meilleure compréhension des questions clés et à une réduction des coûts de procédure.

Les initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs susmentionnés sont les suivantes :

- a) la création d'une page dédiée aux brevets essentiels à des normes sur le site Web de l'OMPI;
- b) l'hébergement de bases de données et de répertoires (tels que les collections de jurisprudence en matière de brevets essentiels à des normes dans WIPO Lex et les cadres réglementaires en matière de droit de la concurrence sur la page consacrée aux brevets essentiels à des normes);
- c) la réalisation d'études sur des sujets majeurs tels que les méthodes de définition des conditions FRAND;
- d) prévoir une fonction de déclaration volontaire pour le caractère essentiel dans PATENTSCOPE.

Ces activités, qui représentent la première série d'initiatives dans le cadre de cette stratégie à partir de 2024, permettront d'accéder à des informations et des documents pertinents (tels que les politiques, la jurisprudence, les méthodologies et les déclarations relatives au caractère essentiel) obtenus soit par la recherche, soit par des déclarations volontaires.

3. L'OMPI comme lieu de règlement à l'amiable – *Résultat escompté 3.1*

L'OMPI continuera de développer ses activités en tant que plateforme importante non seulement pour le règlement extrajudiciaire des litiges, mais aussi pour la facilitation des transactions, ce qui favorise la concession de licences de technologie. Les services de médiation, d'arbitrage et d'expertise sur mesure du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, ainsi que les outils qui en facilitent l'accès (tels que les formulaires de soumission de modèles), sont constamment améliorés.

La promotion et le développement du règlement extrajudiciaire des litiges (y compris les services de médiation commerciale dans les litiges relatifs aux brevets essentiels à des normes, comme la concession de licences FRAND) sont un élément clé de la stratégie. De nouveaux partenariats sont en cours d'établissement et la sensibilisation aux gains d'efficacité que ces procédures impartiales peuvent apporter constitue une part importante des activités prévues.

4. L'OMPI en tant que prestataire de services – *Résultats escomptés 3.2, 3.3 et 4.5*

Outre les lignes d'action énumérées ci-dessus, l'OMPI peut également fournir des services directement accessibles aux parties prenantes visées. Un domaine important à examiner est l'amélioration de la qualité des brevets en facilitant l'accès aux publications et aux documents de normalisation détenus par les organismes de normalisation. Les offices de propriété intellectuelle du monde entier tireraient avantage d'un tel accès aux fins de la recherche sur l'état de la technique, en tenant dûment compte de l'accessibilité de ces documents de référence et des modèles économiques des organisations qui les détiennent. Dans un autre ordre d'idées, l'évaluation de la demande et de la faisabilité du déploiement d'un service facultatif de contrôle du caractère essentiel en utilisant les ressources mises en commun par les offices de propriété intellectuelle et, éventuellement, un système assisté par l'intelligence artificielle, a été considérée comme un objectif à moyen terme.

Les activités au sein de ces quatre groupes couvrent la durée de mise en œuvre de la stratégie (trois ans) et dépendent de la réussite, de la viabilité et de l'approbation des différentes réalisations. La mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes comprendra le suivi de l'évolution des technologies, des tendances industrielles, du climat politique mondial et des politiques nationales ou régionales, ainsi que des mesures législatives ou réglementaires. La stratégie elle-même et les différentes activités seront adaptées, le cas échéant, et toute activité qui n'apporte pas la valeur ajoutée escomptée ou qui ne peut pas être mise en œuvre en raison d'un manque d'appui de la part de collaborateurs externes essentiels sera abandonnée ou interrompue.

IV. Résumé

L'OMPI a un rôle à jouer au niveau international dans le règlement des litiges au niveau mondial portant sur des brevets essentiels à des normes et la concession de licences FRAND. La diffusion à l'échelle mondiale de produits intégrant des technologies TIC normalisées souligne la nécessité de lancer des initiatives qui dépassent les frontières nationales ou régionales. Sans intention de remplacer ou de corriger les mécanismes du marché ou les politiques nationales, le Bureau international de l'OMPI envisage une série d'activités qui favoriseront le dialogue, amélioreront la transparence et aideront les parties à trouver des solutions à l'amiable dans leurs négociations en cours sur la concession de licences portant sur des brevets essentiels à des normes.

Parce qu'elle constitue une plateforme mondiale de dialogue et un centre d'information essentiel, et qu'elle propose des solutions complémentaires et facultatives, l'OMPI est idéalement placée pour contribuer au débat international sur les brevets essentiels à des normes, dans l'intérêt des décideurs, des juges et des entreprises.

